



MÉMOIRES D'AVENIR

PUBLICATION DE L'INSTITUT D'HISTOIRE SOCIALE
DE LA FÉDÉRATION CGT DES SERVICES PUBLICS - JUILLET 2016 - N°1 - 2 €

**80^e anniversaire du Front populaire :
le congrès d'unité des services publics**



édito

Baptiste TALBOT
Secrétaire général
de la Fédération CGT
des Services publics

suite de l'histoire : la réunification syndicale, le Front populaire, le grand mouvement de grèves et occupations d'usines, les conquêtes sociales dont nous avons hérité. Des conquêtes sociales qui sont aujourd'hui mises en cause avec le projet de loi dit Travail qui mériterait plutôt le nom de loi Dumping social.

Un mouvement social contre une loi de grave régression des garanties collectives nationales définies par la loi est en cours depuis maintenant quatre mois, avec le soutien de l'opinion publique. Les territoriaux y prennent leur part.

Le gouvernement et ce qui lui reste de sa majorité refusent de l'entendre et envisagent même d'interdire des manifestations syndicales. Du jamais vu depuis très longtemps.

Depuis Charonne, notamment, et la manifestation du 8 février 1962 pour la paix en Algérie, interdite par le gouvernement, en vertu de l'état d'urgence décrété un an auparavant. La manifestation est sauvagement réprimée par la police ; il y aura huit morts, tous syndiqués à la CGT. On connaît la suite de l'histoire : les accords d'Évian, la paix, l'indépendance de l'Algérie.

Alors, même s'il faut se garder d'instrumentaliser l'histoire, quand elle vient nous rappeler que la lutte peut être victorieuse, on aurait bien tort de la négliger.

Voici donc le premier numéro de *Mémoires d'avenir*, la revue de l'Institut d'Histoire Sociale de la Fédération CGT des Services publics.

En cette année 2016 de 80^e anniversaire du Front populaire, son dossier central y est bien entendu consacré.

Est en particulier mis en lumière le rôle important, peut-être décisif, de la Fédération CGT des Services publics dans le mouvement de réunification syndicale entre les deux CGT confédérée et unitaire. Ce pan de notre histoire de l'histoire sociale est méconnu, voire injustement ignoré.

Et comment ne pas voir les résonances entre l'actualité et cette période ?

L'extrême droite menace partout en Europe ; elle plastronne en tête des sondages en France. Le mouvement populaire, politique et syndical est profondément divisé, au point que ceux qui sont aux manettes du pouvoir ou leurs affidés syndicaux parlent de deux camps irréconciliables. Ah bon ? Comme en 1935 ? On connaît la

Directeur de la publication :

Philippe Coanet

Rédacteur en chef : Pierre Legoy

Maquette : Christine Demoor

Photo Une et page 5 : Manifestation du Front populaire, Paris, 1936.

DR-IHS-CGT

Conseil d'administration
de l'IHS CGT de la Fédération CGT
des Services publics

Alain POUCHOL, président d'honneur

Philippe COANET, président

Pierre LEGOY, secrétaire

Nadine BRICOUT, trésorière

Danielle BERLAIMONT

Vincent DEBEIR

Yvon JACOB

Ronan LAPIERRE

Didier LOUVET

Conseil scientifique :

Dominique Durand, Sophie Bérout,

Line Boyer, Stéphane Sirot,

Emmanuel Bellanger, Jacques Girault

Contact :

Line BOYER : 01 55 82 88 22

ihsfdsp@cgt.fr



XI^e congrès de la Fédération CGT des Services publics

Extraits de l'intervention de Philippe COANET

La CGT a 120 ans cette année. La CGT a 120 ans, notre Fédération des Services publics un peu moins. Créée en 1903, elle a cette année 112 ans, mais son histoire c'est d'abord et toujours celle des syndicats CGT des employés communaux et départementaux, des travailleurs des services publics locaux.

Ainsi, par exemple, sont antérieurs à la création de la Fédération et même de la Confédération : le syndicat des communaux de Lyon, ou encore celui des travailleurs municipaux de la Ville de Paris.

Et d'ailleurs, **le camarade Maurice Copigneaux**, né le 15 novembre 1868, employé de la Ville de Paris, militant du syndicat des travailleurs municipaux, participe au deuxième congrès de la CGT en 1896. Il est d'abord trésorier national de la Confédération (1897-octobre 1898) avant de devenir **secrétaire général de la CGT**, fonction qu'il occupe jusqu'en septembre 1900.

Il poursuit son activité syndicale en participant activement à la création de la Fédération des employés municipaux et départementaux en 1903, ainsi qu'à celle des services publics, dont il est le secrétaire général de 1919 à 1921. (...)

Parmi les initiatives des 120 ans, il y a la décision de notre Fédération de créer son IHS. Cette décision constitue un moment important dans la vie de la Fédération, ses organisations, les syndicats et syndiqués CGT des Services publics. (...)

L'assemblée générale de constitution de notre IHS CGT de la Fédération des Services publics s'est tenue le 14 octobre dernier, dans la salle du CCN, en présence de 92 militantes et militants, membres de la CE fédérale, représentants des Unions fédérales UFICT et UFR et représentants des CSD et CSR. (...)

L'assemblée a élu un Conseil d'administration de 9 membres parmi lesquels, excusez du peu : deux anciens secrétaires généraux de la Fédération, Vincent Debeir et Alain Pouchol. L'assemblée a constitué le bureau de l'association : Philippe Coanet, président, Pierre Legoy, secrétaire, et Nadine Bricout, trésorière. Puis ont été discutés et adoptés les statuts et le montant des cotisations de l'association.

Nous installerons par la suite un Conseil scientifique composé d'historiens, d'universitaires et d'archivistes.

LES PREMIERS PROJETS POUR L'ANNÉE 2016

L'année 2016 sera l'année du 80^e anniversaire du Front populaire et du 70^e anniversaire de la création du statut général des fonctionnaires. Nous allons donc mener des initiatives pour célébrer ces deux anniversaires. (...)

POURQUOI ADHÉRER À L'IHS ET QUI PEUT Y ADHÉRER ?

Je le résumerai en une phrase : pour savoir où l'on va, mieux savoir d'où l'on vient. L'histoire sociale a des pages glorieuses et aussi des parts d'ombre. Vous connaissez la fameuse phrase : l'histoire ne se répète pas, elle bégaie. Et bien, pour ne pas répéter ou bégayer les erreurs du passé mieux vaut les connaître et les comprendre.

Ainsi ce travail sur la mémoire, sur l'histoire a d'abord pour objectif d'éclairer les luttes

d'aujourd'hui et de demain. Il a pour objectif de donner aux militantes et aux militants, aux syndicats, des outils, je dirais même des armes supplémentaires pour leur combat au présent.

C'est la raison pour laquelle nous avons intitulé la revue de notre IHS « Mémoires d'avenir ».

QUELLES SERONT LES ACTIONS FUTURES DE L'IHS ?

■ D'abord, bien sûr de la Recherche, du travail sur les archives avec des historiens et des universitaires, mais aussi des militants intéressés.

■ L'édition de brochures, livres, de documents vidéo, des expos

■ La revue « Mémoires d'avenir » qui paraîtra deux à trois fois par an

■ Des conférences et des interventions dans les congrès, dans les formations syndicales à la demande des CSD notamment.

■ L'aide aux organisations fédérées à travailler sur leurs archives.

QUELQUES MOTS SUR LES ADHÉSIONS ET COTISATIONS

Il y a deux sortes d'adhésions : collectives et individuelles. (...)

Chaque adhésion, qu'elle soit individuelle ou collective, donne droit pour une année à recevoir les deux revues : *Les cahiers de l'IHS* et *Mémoires d'avenir*.

La conservation des archives de nos organisations syndicales a plusieurs utilités : au quotidien, se faciliter le travail en ayant mémoire de notre activité, répondre aux exigences légales et réglementaires en constituant des preuves en cas de contestation et un intérêt patrimonial en constituant la source indispensable à la recherche historique.

Les archives témoignent du cheminement des décisions, des contradictions issues de la construction de l'organisation. La compréhension du passé est nécessaire à la réflexion sur le présent.

sera d'autant plus riche que les sources et le type de sources auront été multiples. Ainsi, la consultation d'archives est le matériau essentiel de l'historien.

C'est pour cette raison que le traitement et la conservation des archives de nos organisations syndicales sont si importants. Constituer des traces fiables de notre activité militante est la seule solution pour valoriser cette action et s'y appuyer pour construire l'avenir.

Nos organisations regorgent de documents d'archives et il est de notre responsabilité

de gérer de manière urgente de toute la production nativement numérique. L'arrivée de l'informatique impacte de manière brutale la pratique archivistique ; il est vraiment nécessaire de prendre en charge très tôt les documents et de ne pas attendre que les dossiers soient clos et inutilisés depuis des années pour les prendre en charge. Traiter un vrac d'archives papier est long et laborieux, mais c'est possible si l'on s'en donne les moyens. Traiter un vrac numérique peut s'avérer impossible. En effet, le document numérique est par essence très fragile et peu pérenne puisqu'il est dépendant de technologies nous permettant d'avoir accès à l'information.

Archiver : un acte militant



© Maksym Yemelyanov - Fotolia

L'écriture de l'histoire procède d'un enchaînement d'étapes : poser une hypothèse de travail, construire l'objet de sa recherche, établir les faits, critiquer les sources pour aboutir à une interprétation et une mise en cohérence. L'établissement des faits qui est bien le cœur de la recherche historique permettant ensuite l'analyse. Il s'élabore à partir de la consultation de fonds d'archives, d'organisation d'entretiens, de visionnage de photographies et de vidéos, de lectures d'ouvrages, etc. Le travail

de les traiter correctement pour une conservation à long terme. Les tracts, les affiches, les banderoles, les cahiers de notes manuscrites, les PV de réunion, les comptes rendus de congrès, les déclarations, les enregistrements sonores ou audiovisuels,

les courriers et courriels : tous ces documents, qu'ils soient sur support papier ou sur support numérique, se doivent d'être conservés. Il faut conserver et traiter les archives papier que possèdent nos organisations, mais nous devons également nous préoc-

Pour toutes ces raisons, notre Fédération CGT des Services publics développe depuis deux ans un projet de gestion globale des documents pour sa production propre. Il doit en être de même pour toutes ses organisations territoriales (CFR, CSD, syndicats). Une gestion efficace des archives doit pouvoir participer à renforcer la cohérence d'ensemble de l'activité de l'organisation et lui permettre de construire le mouvement social le plus large porteur des objectifs revendicatifs les plus élevés. Pour cela, un engagement collectif est nécessaire.

Il est donc de notre responsabilité aujourd'hui de mettre en place des méthodes de travail nous assurant de gérer au mieux nos documents.

Il nous faut avoir des pratiques responsables. Ceci est important pour chacun de nous individuellement, mais il en va aussi de notre responsabilité par rapport à l'organisation.

Cela nous permettra de faciliter notre travail quotidien, d'assurer le suivi et la continuité de l'activité de notre organisation et ainsi de gagner en efficacité et d'écrire notre histoire.

Pour reprendre ce qui est spécifié dans la charte de l'élu(e) et du/de la mandaté(e) CGT : « *Personne n'est propriétaire de son mandat syndical, et chaque responsabilité est un bien collectif.* » Par conséquent, il en est de même pour les documents produits dans le cadre de notre activité militante. Ils constituent le patrimoine informationnel de notre organisation.

Pour nous aider à cette tâche, nous souhaitons créer un réseau d'archivistes professionnels. Merci de vous faire connaître si vous êtes intéressés.

Line BOYER

Il est de notre responsabilité de mettre en place des méthodes de travail.



80^e anniversaire du Front populaire

Le congrès d'unité des services publics

Le 24 octobre 1929, un krach boursier de Wall Street va amplifier une profonde crise économique et sociale d'abord aux États-Unis d'Amérique, qui va se propager à travers le monde. À la fin 1932, il y a plus de 40 millions de chômeurs dans les pays industrialisés. Déflation, faillites, en mars 1934 il y a en France 1 200 000 chômeurs auxquels il faut ajouter près de deux millions de travailleurs en chômage partiel. En Italie, depuis une douzaine d'années, Mussolini a instauré le fascisme; en Allemagne, Hitler et le parti nazi s'emparent du pouvoir en février 33. Par là dessus survient en France le scandale financier de l'affaire Stavisky dont vont s'emparer des mouvements d'extrême droite. Le 6 février 34, ils organisent des manifestations anti parlementaires qui vont tourner à l'émeute, à l'assaut de la Chambre des députés. Cet ersatz de coup d'état va provoquer un choc dans l'opinion républicaine et particulièrement chez les adhérents et militants des syndicats et partis de gauche. Un nouveau climat émerge entre militants CGT et CGTU, entre socialistes et commu-

nistes; on se parle, on ne se regarde plus en chiens de faïence. On sent bien qu'il faut faire face, riposter fermement et que cela appelle un rapprochement.

Le 9, la CGTU et le PC organisent une manif place de la République. Malgré des demandes pressantes de sa base, la CGT refuse de s'y joindre; elle appelle séparément à une grève générale et des manifs pour le 12. Le 9, à l'issue d'une manif puissante et violente, la CGTU et le Parti communiste appellent les travailleurs à se joindre à l'action du 12. À Paris, deux cortèges séparés et distincts sont prévus, mais sous la pression des manifestants, les deux cortèges vont se rejoindre et fusionner aux cris de « unité, unité ». Ces journées auront un prolongement politique en juillet avec la conclusion d'un pacte d'unité d'action entre la SFIO et le PC de lutte contre le fascisme, mais ils ont d'abord un énorme retentissement dans les rangs syndicaux.

Ces événements marquent profondément un certain nombre de militants et dirigeants des organisations de la CGT et de la CGTU. C'est le cas de Lucien JAYAT, alors secrétaire adjoint du syndicat des communaux de la Seine et membre de la Commission exécutive de la Fédération CGT des Services publics. Il est par ailleurs adhérent du Parti socialiste.

Il raconte la suite dans ses mémoires¹ : « Dans les semaines et les mois qui suivirent, la pensée d'un danger certain ne me quitta plus... Alors cette question de l'Unité devint mon souci majeur (...). Le Comité fédéral devait se réunir les 21 et 22 avril pour fixer la date et l'ordre du jour du Congrès national. Comme nous nous y attendions, le Bureau fédéral présenta une proposition d'ordre du jour qui ne comportait que les questions corporatives traditionnelles. On eut dit que nos secrétaires nationaux se jugeaient étrangers au monde extérieur et que les événements internationaux passaient loin au-dessus des »

¹ Lucien Jayat. Tout ne finit pas avec nous : de relais en relais, portant plus loin la flamme. Ludé, 1976. 387 p.

l'unité voté par le Congrès de la Fédération des Services publics de Nice le 14 septembre 1934, mise au référendum national de la Fédération le 2 décembre 1934. Les organisations syndicales pour reconstituer l'Union générale du Travail.

entre la C.G.T. et la C.G.T.U. au sujet de l'Unité syndicale et non vers l'accord escompté à l'issue des négociations.

Les correspondances montrent clairement que les querelles de préséance dominent toujours le problème et que les syndicats les plus préoccupés du souci de faire triompher leur solution, par voie de concessions mutuelles, la solution qui leur paraît la plus favorable.

Il appartient aux militants et aux organisations de base de tenter de dégager le problème de l'Unité syndicale en posant des formules claires, susceptibles de rallier la majorité des militants.

Les militants déclarent que l'Unité syndicale doit se réaliser selon les principes suivants :

PRINCIPES FONDAMENTAUX

Les Unions, les Fédérations, la C.G.T. doivent vivre, se développer, leur action dans l'indépendance absolue à l'égard des pouvoirs politiques, ou autres groupements extérieurs. La seule condition de leur libre discussion dans les Assemblées suivie de l'application des décisions prises à la majorité.

La démocratie syndicale assure à chaque syndiqué le droit de participer de vue et de le défendre au sein des assemblées.

Une Union indépendante à l'égard des partis et des sectes doit permettre à ses membres d'appartenir aux groupements de leur choix hors du mouvement syndical.

Le but final à son action, la transformation sociale par la suppression du salariat. Elle doit être basée sur le principe du fédéralisme qui assure — dans le cadre des statuts confédéraux — la participation des Unions et des Fédérations.

Les organisations constituant la C.G.T. — et la C.G.T. elle-même — ont les pleins pouvoirs pour régler dans leurs assises régulières, toutes les questions de programme d'action, d'administration, de discipline, de proportionnalité et d'affiliation internationale.

Il s'incline devant les décisions prises à la majorité et l'Unité tant que les décisions se tiennent dans le cadre des principes fondamentaux.

La fusion doit s'opérer d'abord entre les sections et les Unions, puis sur le plan des Unions et des Fédérations, jusqu'à la confédération de fusion qui consacrera la reconstitution de la C.G.T.

RÈGLES DES FUSIONS

Si la fusion précède, l'Unité à la base résultera de la fusion des sections et des Unions autonomes existants.

La fusion nommera la direction du Syndicat, ainsi que les statuts d'Unité. Elle déterminera les règles de son administration et de ses revendications corporatives.

La fusion sera décidée par un Congrès où seront convoqués tous les syndicats de la même corporation.

La direction de la Fédération unifiée et statuera sur toutes les questions de programme d'action, d'administration, de discipline, de proportionnalité et d'affiliation internationale.

La fusion départementale ou régionale résultera d'un Congrès des syndicats de la même corporation, afin d'aboutir à une seule Union par département.

Le Congrès aura pleins pouvoirs pour désigner la direction de l'Union, établir les statuts de l'organisation unifiée et régler toutes questions d'administration intérieure.

L'Unité confédérale résultera d'un Congrès de fusion composé des délégués désignés par les syndicats fusionnés ou précédemment unifiés. Tous les syndicats disposeront des mêmes droits de vote et de proposition.

Ce Congrès désignera la direction confédérale, discutera de l'orientation et des statuts de la nouvelle C.G.T. ainsi reconstituée et décidera, en pleine souveraineté, si la question de l'affiliation internationale doit être mise en discussion.

CRÉATION DE COMMISSIONS MIXTES

Pour que les opérations de fusion s'effectuent de la base au sommet dans l'ordre et la clarté, il sera constitué à tous les échelons du mouvement syndical, dès l'acceptation par la C.G.T.U. et la C.G.T. des règles et principes ci-dessus définis, des commissions composées des directions actuelles des organisations confédérées, unitaires et autonomes participant à la fusion.

Ces commissions devront s'attacher loyalement à éliminer toutes les difficultés ne présentant qu'un intérêt secondaire en regard de l'œuvre d'Unité.

Elles auront surtout pour mission :

a) de résoudre les problèmes que poseront les différences de constitution, de structure ou de dispositions statutaires des organisations appelées à fusionner.

b) de régler les questions de trésorerie et de cotisation pendant la période allant des fusions à la base au Congrès confédéral d'Unité.

c) d'organiser le Congrès de leur corporation ou de leur région, d'en fixer l'ordre du jour après consultation des syndicats et d'en établir le règlement en attendant que le Congrès ait voté les statuts qui régiront ensuite l'organisation.

La Commission inter-confédérale remplira sur le plan national la même mission que les Commissions mixtes fédérales, départementales ou régionales.

Elle devra, en outre, arbitrer les différends qui s'élèveraient à propos de la fusion dans les Fédérations ou les Unions et que les Commissions mixtes seraient incapables de régler elles-mêmes. Appel des décisions arbitrales pourra être fait au Congrès confédéral d'Unité.

même niveau pour fonctionner en commun en attendant que les accords soient réalisés au sommet. (...).

Dans les Unions départementales confédérées, on était plus circonspect (...). Pourtant, l'une d'elles, celle de Drôme-Ardèche dont le secrétaire était Louis Sailant, alors âgé de 24 ans, prit brusquement position pour l'unité. Elle publia en vue de son congrès une résolution proposant des modalités de fusion des syndicats jusqu'aux

Confédérations. Le secrétaire général de la CGT, Léon Jouhaux, eut des entretiens avec les dirigeants de la Drôme, à la suite desquels il ne fut plus question à Valence de résolution sur l'Unité.

Avec Nédelec, nous décidâmes que la résolution de Drôme-Ardèche, abandonnée par ses auteurs, deviendrait avec les ajustements nécessaires la résolution des Services publics. Dès l'ouverture du Congrès de Nice, en septembre 1934, il fut évident que la question

de l'unité passionnait les délégués, que beaucoup considéraient comme l'objet principal des débats. (...)

Jayat et Nédelec présentent leur rapport et en commission des résolutions obtiennent un vote unanime sur le texte à proposer au congrès. Un événement se produisit juste avant le vote du congrès : une délégation de la Fédération unitaire des Services publics, conduite par son secrétaire général Marcel Paul, s'était déplacée à Nice et demandait à

être reçue par le Congrès. Elle le fut après l'adoption à l'unanimité moins deux voix de la résolution sur l'unité syndicale.

Cette résolution, la première du genre, venant d'une importante Fédération confédérée vue comme modérée fit beaucoup de bruit dans la presse et dans les organisations syndicales, comme le relate Lucien Jayat :

« Dans les semaines qui suivirent, la motion des Services publics était reprise par de nombreux syndicats confédérés. Les deux Fédérations postales avaient pris contact. Un peu partout on commençait à causer. Le 2 décembre, le Comité National Fédéral peaufine le texte, et le 15 décembre, l'Humanité publiait un communiqué de la CGTU indiquant « La Commission exécutive de la CGTU, dans sa séance d'hier, a déclaré adopter la résolution votée par le récent Conseil national de la Fédération confédérée des Services publics. Elle en saisit la Commission administrative de la CGT à laquelle elle propose la constitution immédiate de la Commission mixte prévue (...) ». Et le 27 juin 1935, Benoit Frachon déclare : « Il nous apparaît à nous que la résolution des Services publics qui était discutée pour son passage sur les fractions, mais qui a été adoptée par un grand nombre d'organisations confédérées, unitaires et autonomes, ce passage étant résolu par la déclaration de la CE de la CGTU, cette résolution peut nous permettre de déterminer les bases

pratiques pour la convocation rapide d'un congrès d'unité ».

Le congrès de réunification aura lieu en mars 1936 à Toulouse. Quelques semaines après c'était la victoire du Front populaire aux élections législatives, la constitution du gouvernement de front populaire, puis le plus vaste mouvement de grève avec occupation des locaux de travail jamais encore connu en France, avec trois millions de grévistes dans tous les secteurs sauf la fonction publique et les services publics.

Le statut des fonctionnaires n'est pas encore là ; le droit de grève n'est pas encore reconnu aux fonctionnaires. Mais de nombreuses actions ont lieu pour exiger l'abrogation des décrets-lois du précédent gouvernement Daladier qui ont réduit de 10 à 20 % les traitements des agents publics. Cependant, les militants et dirigeants de la Fédération réunifiée des Services publics vont participer activement à l'aide aux grévistes, à la coordination locale des négociations avec

les patrons, ainsi qu'au soutien à la République espagnole.

Du 14 au 16 mai se tient à Boulogne le premier congrès de la Fédération réunifiée qui constitue également le congrès d'unité entre les Fédérations des services publics et de la santé en donnant naissance à la Fédération générale CGT des Services publics et de santé.

Les militants des Services publics de l'époque ont donc pris une part importante, voire décisive à la réalisation de l'unité et du mouvement social du Front populaire.



1937 - Soutien apporté à la République espagnole. X, le chauffeur - R. Claeys - L. Jayat - Ch. Snoeck.



Portrait

Henri RIVE

par Pierre LEGOY



Né en 1927, Henri, aujourd'hui âgé de 89 ans, a été cadre supérieur dans plusieurs collectivités locales de Rhône Alpes Isère. Après un bref passage à FO, il adhère à la CGT dont il deviendra militant actif aux plans local, régional et national. Il présidera sans rémunération la SCOPD Manufrance. Inculpé et condamné à 18 mois de prison pour son action à la tête de la coopérative, il sera finalement relaxé en appel.

vreté de son vocabulaire lors du concours d'entrée au lycée.

Henri Rive effectua cependant un cursus complet sans problème au lycée Ampère de Lyon, obtenant son baccalauréat littéraire en 1946. Il s'inscrit en faculté de droit et au centre d'études et de préparation aux concours administratifs (qui deviendra Institut d'Études

Politiques). Il obtient en 1949 la licence de droit et le diplôme de l'IEP (1^{re} promotion). Après un échec au concours d'entrée de l'ENA, il part à l'armée (école des officiers de réserve à Montpellier puis direction de l'intendance à Lyon).

Il passe et réussit les trois épreuves du concours de rédacteur de la ville de Lyon en 1950. Il est affecté au secrétariat général le 2 janvier 1951, sous la municipalité d'Édouard Herriot. Il est le premier diplômé dans les services, le secrétaire général de la ville n'ayant que le brevet élémentaire.

Il épouse en 1952 Madeleine Y, employée à la comptabilité de la ville de Lyon (future bibliothécaire à Grenoble); ils auront deux enfants.

Il organise son travail, sans réel supérieur hiérarchique : conseil juridique; historique du Grand Lyon (annexion par Louis Napoléon Bonaparte de La Croix-Rousse, La

Guillotière, Monplaisir et Vaise); comité de jumelage Lyon – Birmingham; réception de personnalités étrangères; secrétariat du conseil de discipline (où il fait la connaissance du très estimé secrétaire du syndicat CGT des municipaux Maurice Chapas) en particulier lors de la grande grève du ramassage des ordures ménagères de 1953. Édouard Herriot, maire depuis 1905, est souvent absent (présidence de l'Assemblée Nationale, du parti Radical...) et n'engage plus de grands travaux (hors le marché d'intérêt national); seules les écoles constituent des équipements dans les quartiers.

Henri Rive, intéressé par les questions syndicales depuis l'IEP, adhère à Force Ouvrière pendant 6 mois début 1952; il est élu à la commission paritaire 1^{re} catégorie en septembre 1952 et réélu en 1954 (54 voix). Le statut du personnel communal promulgué en 1952 ne change pas grand-chose pour les agents de la ville de Lyon qui disposaient déjà d'un statut.

Il adhère à la CGT en 1955 et est candidat du syndicat national des cadres des services publics et de santé (créé en 1948), aux élections paritaires de 1956 – après les événements de Budapest — (28 voix).

Il s'occupe des funérailles – religieuses – nationales et municipales d'Édouard Herriot en 1957. En l'absence d'accord au

Ses parents tenaient une épicerie à Vienne, puis à Oullins, ensuite à Caluire-et-Cuire, enfin dans le nouveau quartier des États-Unis à Lyon. Ils s'étaient mariés en 1926. Son père, divorcé, avait fait la guerre 14-18, en particulier la bataille des Dardanelles; il en garda un sentiment très anti-anglais (et sera plus tard pétainiste) ainsi que des séquelles au niveau de sa santé. Sa mère, veuve de guerre, avait deux filles de son premier mariage.

En raison de la profession des parents, Henri Rive fut placé en nourrice dans la région lyonnaise. Il fit sa scolarité primaire à Caluire-et-Cuire, dans une petite école privée située en face de l'épicerie-café de ses parents, et obtint son certificat d'études en 1939. L'épouse du directeur de l'école intervint auprès des parents pour qu'il entre au lycée; la médiocre qualité de l'enseignement reçu fit qu'il souffrit de la pau-



Henri Rive s'adresse aux manifestants venus le soutenir à l'occasion du procès le 20 novembre 1992 à Saint-Etienne. Après une immense manifestation nationale le 31 mars 1993, il sera finalement relaxé.

sein des Radicaux, Louis Pradel, modeste adjoint aux Beaux-Arts et au Logement, est élu maire.

N'ayant pas de perspective de carrière à Lyon, il candidate à Saint-Étienne pour un poste de direction à l'action sociale municipale. Il est recruté en 1959 après entretien, puis épreuves écrites et orales. Le député-maire est Alexandre de Fraissinette (RPF puis CNI) depuis 1947.

Henri Rive travaille à réunir dans un Bureau d'Aide Sociale les deux établissements publics existants : Bureau d'assistance (aide légale, aide médicale) et Bureau de bienfaisance (bons de pain apportés à domicile par des dames visiteuses). Se renseignant sur ce qui se fait dans d'autres collectivités, il met en place des indemnités municipales complémentaires versées par mandat; il obtient la création de postes d'assistantes sociales; un foyer-logement et un centre d'hébergement sont également créés.

Alors que le syndicat majoritaire est Force Ouvrière, il est élu à la commission paritaire de 1^{re} catégorie (avec Maurice Egal, ingénieur); dans les autres catégories, la CGT n'a d'élus que dans le personnel des écoles. Henri Rive est élu à la commission exécutive et au bureau du Syndicat national CGT-UGIC des cadres des services publics et de santé lors du 7^e congrès à Vierzon en mai 1961. Il est également élu membre de la commission exécutive de la Fédération CGT des Services publics et de Santé la même année. Il deviendra vice-président du syndicat national en 1967, reconduit en 1969, 1971 et 1973 (Maurice Egal entrant au bureau national en 1969).

N'ayant pas été choisi pour être secrétaire général par le nouveau maire de Saint-Étienne, Michel Durafour (élu en 1964 après la mort d'Alexandre de Fraissinette), Henri Rive, conseillé par Charles Tanguy (secrétaire général de Firminy, dont le maire est Eugène Claudius-Petit, et également membre du bureau national du syndicat des cadres CGT), a postulé pour la mairie de Grenoble en 1965. Le nouveau maire, Hubert Dubedout (Groupe d'Action Municipale – GAM —, allié à la SFIO et au PSU) se heurtait au secrétaire général en place, compétent mais d'un caractère difficile; il s'en était ouvert à E. Claudius-Petit lors d'une réunion de la Sonacotra. Hubert Dubedout apprécie les diplômes; après un premier entretien, il soumet Henri Rive aux questions de tous les adjoints lors d'un repas.

Arrivé à Grenoble en septembre 1965, en tant que directeur de service, Henri Rive sera chargé de la préparation des Jeux olympiques et du développement de la ville. Il deviendra secrétaire général adjoint le 1^{er} janvier 1968 et secrétaire général, après le départ en retraite du titulaire du poste, en 1977.

Il siège au comité d'organisation des Jeux olympiques aux côtés des services de l'État. La ville bénéficie d'une enveloppe d'emprunts et de subventions importantes. Un nouvel hôtel de ville est construit sur l'emplacement de bâtiments militaires, ainsi qu'un stade de glace couvert, livré difficilement dans les délais à l'automne 1967. Une maison de la culture est également créée, le chantier étant compliqué par

l'instabilité du sol et l'architecture retenue (salle de spectacle tournante). Le musée des Arts et Traditions populaires est déplacé sur les pentes de la Bastille. De gros travaux de voirie sont effectués très vite et la gare SNCF refaite. Le village olympique et l'agence de presse sont réalisés sur la nouvelle Place des États Généraux du Dauphiné.

Les Jeux olympiques se déroulent du 6 au 18 février 1968 et connaissent une participation record d'athlètes (1 158), mais il n'y aura pas les foules escomptées pour assister aux épreuves.

La municipalité impulse un nouveau style de vie démocratique; des équipements sont diffusés dans les quartiers. Une action innovante en matière de formation professionnelle du personnel communal grenoblois est conduite, la municipalité octroyant à chaque organisation syndicale (CGT et CFDT) un emploi de permanent pour l'animer. La construction de l'intercommunalité est engagée, sous l'impulsion d'H. Dubedout et L. Maisonnat (maire PCF de Fontaine).

En 1967, Henri Rive a adhéré au Parti Communiste Français. Sa nomination au poste de secrétaire général a fait l'objet d'une campagne de dénigrement orchestrée par la droite, à laquelle H. Dubedout et la municipalité, par une délibération unanime, répondent fermement (compétences professionnelles de l'intéressé, liberté du fonctionnaire-citoyen).

En 1977, des élus du PCF entrent au conseil municipal. Un recrutement important de cadres est ensuite effectué, dont deux secrétaires généraux adjoints (chargés des finances et du personnel) contrebalançant l'influence du secrétaire général.

Henri Rive est toujours vice-président du syndicat national des cadres communaux CGT. Contrairement à beaucoup de ses camarades, il refuse d'adhérer à l'influent syndicat (catégoriel) des secrétaires généraux et secrétaires généraux adjoints dans le

cadre d'une « bi-appartenance ». Dirigeant du syndicat départemental des cadres CGT de l'Isère, il est élu membre de la commission exécutive de l'Union syndicale nationale des ingénieurs, cadres et techniciens communaux CGT qui, aux congrès de 1976 (Rouen) et 1977 (Argenteuil), remplace le syndicat national. Il est élu au suffrage direct membre de la Commission Nationale Paritaire des agents communaux sur la liste CGT le 26 mai 1977. À ce titre, il sera le porte-parole des participants à la manifestation nationale organisée par l'USNICT Communaux CGT en 1978.

En 1971, il est élu conseiller municipal communiste de Saint-Martin-d'Hères, ville de 38 000 habitants limitrophe de Grenoble, après avoir créé en 1969 une association de quartier. La municipalité est dirigée par Joseph Blanchon, maire PCF (jusqu'à son décès en décembre 1998). Il sera réélu jusqu'en 2001, occupant différents postes d'adjoint (aux finances, au secteur social, à la culture, aux nouvelles technologies...); il sera 1^{er} adjoint de 1995 à 1999 et présidera, après l'avoir créé, le syndicat intercommunal d'informatique.

Sa capacité, grâce à sa considérable force de travail et à une remarquable organisa-

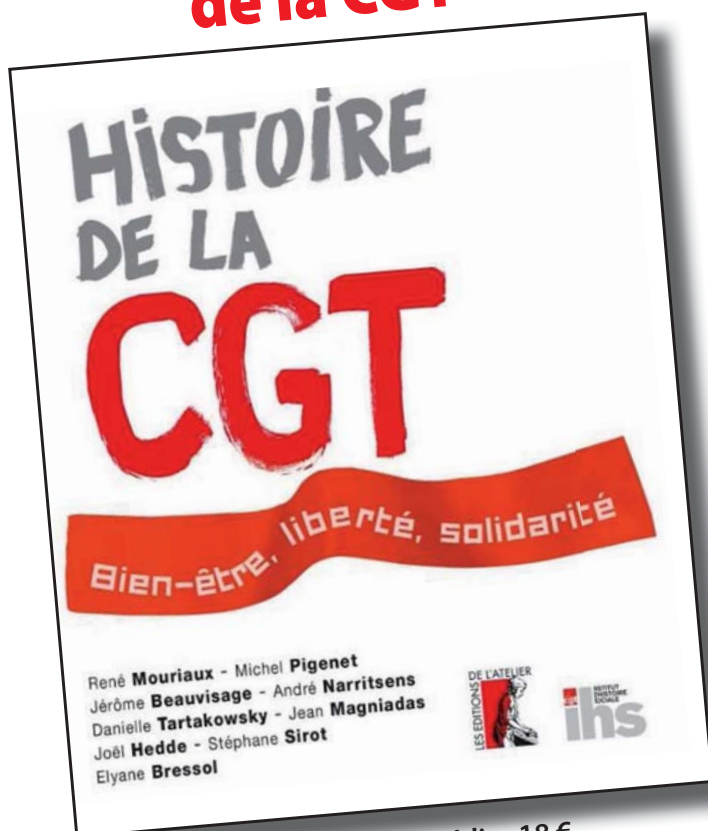
tion de son temps, à gérer, sans confusion des rôles, les « casquettes » de secrétaire général d'une grande ville, de militant syndical et d'élu d'une ville moyenne est reconnue. En mai 1968, il sera un des responsables du comité de grève de la mairie de Grenoble occupée. Pendant une période, il sera également membre de la commission exécutive de l'union départementale CGT. Il restera membre de la commission nationale paritaire jusqu'à la création du conseil supérieur de la fonction publique territoriale en 1984. Il est toujours membre de la direction de l'USNICT communaux puis de l'Union fédérale des Ingénieurs, cadres et techniciens des services publics qui s'y substitue en 1985, jusqu'en 2001. Il siégera plusieurs années, en tant qu'élu communiste, dans le collège des maires-employeurs du conseil d'administration du Centre National de la Fonction Publique Territoriale.

Henri Rive mit fin à ses fonctions de secrétaire général de Grenoble en avril 1983, après l'élection à la mairie d'Alain Carignon (RPR). Il est alors détaché à plein temps auprès de la Fédération CGT des services publics, sur les droits syndicaux nationaux.

Il devient, en liaison avec René Le Guen (secrétaire général de l'Ugict – CGT) et Henri Krasucki (secrétaire général de la CGT), président – non rémunéré — de la Société Coopérative Ouvrière de Production et de Distribution (SCOPD) Manufrance. Il amorce une modernisation de l'outil de travail, avec la construction d'une nouvelle usine et une collaboration avec la société italienne Beretta. Mais la situation financière étant très dégradée, l'aide gouvernementale intervenant trop tard et de façon inefficace, la SCOPD est mise en liquidation en 1985. Henri Rive est ensuite accusé : « attendu qu'Henri Rive a poursuivi un intérêt personnel d'ordre moral en voulant préserver les emplois au sein de la SCOPD Manufrance; que ce faisant, il a commis le délit d'abus de biens sociaux qui lui est reproché » et condamné à 18 mois de prison ferme. Il sera relaxé lors du procès en appel (précédé d'une imposante manifestation nationale de soutien) à Lyon le 30 mars 1993.

De 1985 à sa prise de retraite de fonctionnaire territorial en octobre 1987, Henri Rive sera secrétaire régional Rhône-Alpes de la Fédération CGT des services publics.

Le livre des 120 ans de la CGT



176 pages - Prix public : 18 €



Adhésion à l'IHS

MONTANT DES COTISATIONS ANNUELLES

(La cotisation comprend l'abonnement à Mémoires d'avenir, la revue de l'IHS de la Fédération des Services publics, et aux Cahiers de l'IHS confédéral)

Adhésion individuelle syndiqué : 15 euros

Adhésion individuelle hors CGT : 35 euros

Adhésion syndicat de moins de 100 adhérents : 50 euros

Adhésion syndicat de plus de 100 adhérents : 75 euros

Adhésion coordination syndicale départementale ou coordination fédérale régionale : 50 euros

Organisation, institution hors CGT : 150 euros



BULLETIN D'ADHÉSION

Nom.....Prénom

Adresse postale

Code postalVille

Mail.....Téléphone

Bulletin et chèque à retourner à :

IHS des Services publics CGT

Case 547 - 263, rue de Paris

93515 MONTREUIL CEDEX

Mail : ihsfdsp@cgt.fr - Tél. : 01 55 82 88 20

Site Internet : www.spterritoriaux.cgt.fr

Année 2016

Adhésion individuelle syndiqué ☐

Adhésion individuelle hors CGT ☐ Adhésion syndicat - 100 adhérents ☐

Adhésion syndicat + 100 adhérents ☐ Adhésion CSD ou CFR ☐

Adhésion Union fédérale ☐ Adhésion organisation, institution hors CGT ☐